

# informations



Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Luttes en région  
Austérité, ça suffit !



A la une  
2<sup>e</sup> sommet social des syndicats  
CGT de la Mécanic Vallée



Actualité régionale  
Libération de la gare  
de Toulouse

N°197

Octobre 2011

Livret A

dossier



<b>Editorial</b> .....	2
<b>A la une</b> .....	3
• 2 <sup>e</sup> sommet social des syndicats CGT de la Mécanic vallée	
<b>Luttes en région</b> .....	4
• Austérité, ça suffit !	
• Airbus (31)	
• CSIR PYREMED	
• Freescale (31)	
<b>Professions</b> .....	5
• Santé	
<b>Activité Régionale</b> .....	6
• AZF	

## Dossier .....7

- Livret A
- Financement du logement social
- Loi de Modernisation de l'Economie
- Mémoire

## Activité CGT/CESER .....11

- Les interventions de la CGT

## Vie Syndicale .....13

- Congrès d'UNI Europa
- Vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées

## Actualité Régionale .....14

- Libération de la gare de Toulouse

## Brèves .....15

- La CGT Midi-Pyrénées (1971-2011)

## A vos Agendas .....15

- Congrès de l'UD du Lot
- Comité Général de l'UD du Gers

*Les plans de rigueur, d'austérité qu'imposent les gouvernements pour soit disant sortir de la crise du système capitaliste pèsent chez les salariés et toutes les couches de la population. Les agences de notation au service du grand capital ont une seule stratégie « plans d'austérité et profits ». D'autres choix sont possibles pour sortir de cette crise.*

*C'est dans cette démarche que la CGT a décidé d'une journée d'action interprofessionnelle sur une autre répartition des richesses le 11 octobre 2011.*

*Le 5 octobre lors d'un débat organisé par l'ARS concernant le plan régional de santé, la CGT a fait une déclaration pour un plan de santé répondant aux besoins des populations.*

*En cette rentrée des initiatives ont eu lieu, journée d'action le 27 septembre à l'appel des organisations syndicales d'enseignants, le 6 octobre à l'appel de celles des retraités.*

*Ce même jour, un rassemblement a été organisé dans le cadre du 2<sup>e</sup> sommet social de Mécanic vallée à Rodez.*

*Les luttes progressent dans notre région pour exiger d'autres choix, tel est le cas des salariés de l'ASEI, FREESCALE, les facteurs de Bagnères de Bigorre dans les Hautes Pyrénées qui sont en grève contre la suppression de 7 emplois sur 40.*

*La CGT propose d'autres choix pour la réponse aux besoins sociaux. Ce fut le cas dans le cadre de l'élaboration du SRDE et du CPRDF, ou bien le 24 septembre lors d'un rassemblement à Saint-Girons à l'appel de l'UL, de l'UD et du Comité Régional dans le cadre de sa campagne « vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées ».*

*Pour exiger une véritable politique industrielle en région en lien avec des services publics de qualité répondant aux besoins des populations, le Comité Régional va organiser un grand débat à Albi, suivi le 5 juin 2011 d'une manifestation régionale pour l'emploi à Toulouse.*

**Roger-Pierre LEMOUZY**

Secrétaire du Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Comité Régional CGT  
Midi-Pyrénées  
7, place du Fer à Cheval  
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 197 • Octobre 2011  
N° d'inscription à la CP 0211S05720  
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :  
Roger-Pierre Lemouzy  
Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23  
e-mail : cgt.crmp@orange.fr  
site : www.cgt-midipyrenees.com

Conception et réalisation :  
Sandrine Bellin  
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Imprimé par le  
Midi-Pyrénées Impression  
RC Toulouse B 337 745 160



## 2<sup>e</sup> sommet social des syndicats CGT de la Mécanic Vallée

« Imposer un véritable dialogue social »

Réunissant 50 participants à Rodez le 6 octobre, venus des syndicats CGT de tous les départements de la Mécanic vallée, avec la participation des syndicats de l'éducation nationale CGT et FSU, ce 2<sup>e</sup> sommet social a validé notre démarche d'être tout à la fois force de contestation aux mauvais coups des politiques patronales et gouvernementales et force de propositions, d'action dans la construction du rapport de force nécessaire pour la satisfaction des revendications des salariés et le progrès social.

Avant d'interpeler l'après midi, le patronat réuni lors des « 13<sup>e</sup> rencontres d'affaires de la Mécanic vallée » nous avons débattu pour renforcer notre cahier revendicatif autour des questions vitales pour vivre et travailler sur notre territoire.

Nous sommes en situation d'urgence : la survie de notre industrie en Mécanic Vallée passe par la création dans les 3 ans de plus de 6000 emplois. Personne, y compris le patronat, ne conteste ce chiffre... d'autant que la problématique des métiers dit en tension s'aggrave.

### **C'EST D'UN VÉRITABLE PLAN DE BATAILLE DONT NOUS AVONS BESOIN A PARTIR DE 5 EXIGENCES :**

- Stopper la casse de nos emplois et filières,
- Développer l'emploi et notre industrie,
- Former pour maintenir et diversifier nos compétences et nos activités industrielles,
- Donner de l'attractivité à nos métiers par le social et l'aménagement de nos territoires.
- Imposer un véritable dialogue social dans nos entreprises et en territoire.

Cette bataille passe obligatoirement par l'engagement des salariés dans les luttes quotidiennes dans l'entreprise et à proximité dans les bassins d'emploi.

C'est pourquoi nous avons décidé ensemble de poursuivre notre campagne pour le développement de l'emploi et de notre industrie en Mécanic Vallée : Cela nécessite de recenser les départs en retraite, les emplois précaires, travailler sur les plans de charge et les heures supplémentaires, prendre en compte la pénibilité du travail et proposer des départs anticipés... faire un vrai diagnostic sur notre territoire en partant de l'entreprise, des besoins en emplois en les conjuguant avec formation.

Une délégation a été reçue, la motion adoptée par les syndicats a été remise,

lors de cette entrevue avec le patronat présent aux « 13<sup>e</sup> rencontres d'affaires de la Mécanic vallée ».

Ce fut un parodie de dialogue social, pire les conditions de cette rencontre et la désinvolture de la délégation patronale montrent tout le mépris des patrons pour les salariés... Il nous faut hausser le ton! Faisons de notre exigence de la création d'une commission paritaire en Mécanic Vallée une revendication portée par les salariés.

La mise en place de GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences en Territoire) à Figeac, Gourdon, Decazeville nous interpelle... Nous devons y prendre toute notre place; cela passe par un décloisonnement entre nos structures et une plus grande cohésion entre les professions et l'interprofessionnelle.

### **NOTRE CALENDRIER :**

- 10 novembre : Prochain collectif Mécanic Vallée sur la syndicalisation, les jeunes, les ICT.
- 17 novembre Journée d'Etude sur les CPREFF et CPVA.
- Début décembre, filière aéronautique poursuite de notre réflexion sur les CIE.

**Alain HEBERT**

Animateur du collectif CGT Mécanic Vallée

# Austérité, ça suffit !



Après le succès des mobilisations dans l'éducation publique et privée et celle des retraités, la mobilisation interprofessionnelle du 11 octobre a fortement exprimé les attentes sociales des salariés et l'exigence d'une autre répartition des richesses.

Des milliers de salariés, de jeunes, de retraités et de privés d'emploi ont défilé, dans près de 200 manifestations partout en France. La CGT recense, 270 000 manifestants sur 150 rassemblements (20 000 en Midi-Pyrénées). Cette mobilisation s'est traduite par de très nombreux arrêts de travail dans les entreprises et les services. Elle est d'autant plus

importante qu'elle est le fruit d'un engagement militant peu relayé par les médias.

Que ce soit en France ou en Europe, les politiques de bas salaires, de suppression et de précarisation de l'emploi, la réduction de la protection sociale, des services publics et des droits des salariés sont bien les raisons de la crise. Elles découlent des choix politiques opérés pour donner des gages aux marchés financiers et aux agences de notation avec des conséquences dramatiques pour les salariés.

Il y a urgence à mettre en œuvre des politiques économiques et sociales,

alternatives. La CGT a bien l'intention de poursuivre sa démarche offensive et unitaire en toute circonstance, comme elle l'a toujours fait, y compris, en période pré électorale.

Sortir de la crise passe par l'augmentation des salaires et pensions, par des créations d'emplois dans le public et le privé, et par le développement de notre outil industriel de plus en plus menacé.

La CGT sera à l'initiative, pour continuer d'agir avec les salariés sur chaque lieu de travail, pour une véritable alternative à la crise et gagner du progrès social pour tous.

## Freescalé (31)

A l'appel de la CGT-CFTC, les salariés de Freescalé se sont rassemblés jeudi 13 octobre 2011 devant le site toulousain avenue Eisenhower pour défendre leurs emplois et dénoncer la fermeture de l'usine de fabrication annoncée en 2009 pour la fin 2011. La fermeture ne se justifie pas. Les commandes de clients sont importantes, les heures supplémentaires se multiplient et 500 intérimaires travaillent sur le site. L'intersyndicale réfléchit aux actions à mettre en œuvre pour dénoncer cette fermeture.



## CSIR PYREMED

Dans le cadre de la journée mondiale pour le travail décent le CSIR PYREMED a organisé en Andorre le 7 octobre 2011 une table ronde suivie d'une conférence de presse, pour exiger la reconnaissance du fait syndical et une véritable réglementation du travail en Andorre.

## Airbus (31)

La CGT, a assigné Airbus devant le Tribunal de Grande Instance de Toulouse sur l'illégalité du système d'évaluation des cadres.

La cour d'appel de Toulouse a jugé mercredi 21 septembre 2011 :

- « Que la procédure d'évaluation des cadres est illicite dès lors que les CHSCT de l'entreprise n'ont pas été valablement consultés et que cette évaluation se fonde sur certains critères comportementaux non conformes aux exigences légales »,
- « Que la procédure d'évaluation doit être suspendue dès lors qu'elle intègre certains critères comportementaux non conformes aux exigences légales ».

# Santé



« c'est l'enjeu d'une offre sanitaire et sociale publique de qualité qui est posée »

Le 5 octobre 2011, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et l'Agence Régionale de Santé ont organisé un débat public sur « L'offre de soins et l'aménagement du territoire ». Après une distribution de tract devant le Conseil Régional, une délégation CGT a participé au débat. Extraits de l'intervention de Cécile Pomies :

« Nous abordons aujourd'hui la question de l'offre de soins et de l'aménagement du territoire en Midi-Pyrénées. Pour le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées, ce « grand débat public » qui nous réunit est intrinsèquement lié au Projet Régional de Santé et au Plan Stratégique Régional de Santé qui en est la première étape. Les schémas et programmes régionaux constituant les deux autres étapes du Projet Régional de Santé.

Sur la forme, la CGT s'interroge quant au caractère démocratique de la démarche tant vanté par l'Agence Régionale de Santé. En effet, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie et les commissions qui la composent ne laissent que très peu de place aux usagers et aux organisations représentatives du personnel, les salariés ne sont pas représentés dans les conférences de territoire... Se pose ainsi la question du dialogue social. De la même

manière, nous tenons à souligner que l'inscription et la participation à ce débat ont quelque peu été verrouillées : pour seul exemple, l'inscription d'agents du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes n'a pas été retenue : n'ont-ils pas leur place dans cette discussion alors que la question du devenir de cet hôpital est de plus en plus prégnante ?

Sur le fond, c'est l'enjeu d'une offre sanitaire et sociale publique de qualité qui est posé. La CGT revendique un système de santé qui garantisse à chaque individu, quels que soient ses moyens financiers, son lieu de résidence, son origine, l'accès à des soins de qualité. Pour autant, avec la mise en place d'un seul « plateau technique pivot situé dans l'agglomération chef lieu de département », comme le préconise le Plan Stratégique Régional de Santé, nous voyons poindre une réduction de l'offre de soins de proximité. Qui plus est, la possibilité de mettre ces plateaux techniques dans les mains d'établissements de santé privés exclue des soins les populations les plus précaires.../...

.../... Enfin, nous tenons à souligner ici les incohérences portées par l'ARS. L'agence a énoncé une liste de réorganisations imposées en MCO à plusieurs établissements de santé de notre région : aucun dépar-

tement n'est épargné par ces mesures. Si pour l'ARS il ne s'agit ni de fermeture de lit, ni de licenciement, la CGT n'est pas dupe. Il s'agit là d'une injonction paradoxale : l'autorisation de continuité de l'activité est donnée dans bon nombre d'établissements mais aucun moyen financier n'est alloué dans ce sens. En même temps, on demande à ces mêmes établissements de se restructurer avec d'autres, participant ainsi à l'éloignement de l'offre de soins des bassins d'emploi et des bassins de vie !

Encore une fois, la CGT, avec les comités de défense et les populations, portent l'exigence de moyens nécessaires pour l'accueil et le soin des usagers dans l'ensemble des hôpitaux de la région. Pour les établissements du social et du médico-social, la CGT porte l'exigence de conditions de travail permettant d'accueillir dignement les résidents. « Offre de soins et aménagement du territoire en Midi-Pyrénées » Ne devrions-nous pas plutôt parler de déménagement de territoire ? »

# AZF

## Quels enseignements ont été réellement tirés

*Le 21 septembre 2011, à l'occasion de la Commémoration de la catastrophe d'AZF à Toulouse, Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT, à fait une intervention. (Extraits)*

Mesdames, Messieurs, Chers Amis, Chers Camarades, il y a 10 ans aujourd'hui, une terrible catastrophe survenait ici même à Toulouse. Le souvenir de l'explosion de l'usine Grande Paroisse AZF, filiale du groupe pétrolier Total est toujours aussi vif. Les plaies restent ouvertes pour les salariés du site mais aussi chez les personnels de la santé, de l'énergie, de l'éducation, de TISEO et l'ensemble de la population environnante. La puissance destructrice de l'explosion a provoqué la mort de 31 travailleurs et occasionné de graves blessures à 2000 personnes qui restent marquées dans leur chair par cette tragédie. Des centaines d'entreprises et d'infrastructures ainsi que des milliers de logements ont été détruits. Tel est le terrible

bilan de ce drame.../. Une telle catastrophe a aussi jeté une lumière crue sur le fléau que constituent les accidents mortels au travail en France et la question de la sécurité des installations industrielles. Après bien d'autres accidents, elle a considérablement renforcé les exigences de la société à l'égard des entreprises, notamment en matière de transparence sur les activités qui peuvent présenter des risques graves pour l'homme et pour l'environnement. Ainsi, tout au long de ces dix ans, la CGT a agi par des réflexions, des échanges, ici à Toulouse et dans tout le pays, et interpellé le patronat et les pouvoirs publics pour que les choses changent en matière de sécurité industrielle. Dix années ont passé. Quels enseignements ont été réellement tirés? Peut-on vraiment être sûrs qu'un autre AZF est impossible? Les salariés et leurs représentants sont-ils plus écoutés aujourd'hui? Voilà les questions légitimes que se posent les salariés du groupe

TOTAL, ceux travaillant dans le secteur de la Chimie et, au-delà, tous les travailleurs exposés à des risques industriels. Ce sont aussi les questions qui hantent les riverains des installations concernées. La CGT, dans son rôle de syndicat, entend contribuer à apporter des réponses à ces questions.../. Je rappelle que le rapport parlementaire sur la protection des travailleurs et des populations après la catastrophe d'AZF avait été adopté à l'unanimité. Mais la Loi dite Bachelot n'en a repris qu'une petite partie, notamment sous la pression du patronat. Comme dans bien des cas, après les séquences émotion et les grandes déclarations, la tendance est à fonctionner comme avant, comme s'il ne s'était rien passé.../. Le procès en appel de cette catastrophe qui va s'ouvrir le 3 novembre prochain marquera à nouveau la population toulousaine. Pour la CGT tous les acteurs de celui-ci devront prendre leurs responsabilités. La relaxe générale, prononcée au premier procès en correctionnelle, qui provoqua l'indignation des centaines de parties civiles dont la CGT, demeure incompréhensible. La CGT ne se satisfait pas des décisions prises en correctionnelle. Oui, Total et Grande Paroisse sont responsables : responsables de cette catastrophe! Oui, Total et Grande Paroisse sont coupables : ils doivent être condamnés! .../...





# Livret A

*« accessible à tous »*

## **LE LIVRET A : UNE INSTITUTION BIENTÔT BICENTENAIRE QU'IL NOUS FAUT DÉFENDRE !**

En France, la décision de « privatiser » la distribution et la centralisation du Livret A, produit d'épargne populaire fétiche des ménages, remonte au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En effet, le 5 août 2008 était promulguée la Loi de Modernisation de l'Economie (LME), qui parmi de nombreuses autres dispositions, est venue modifier considérablement, au risque de le déstabiliser, le système séculaire de collecte, de centralisation et d'utilisation des fonds d'épargne populaire. Le statut de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), organisme public chargé de protéger et employer cette masse d'épargne, a également été révisé.

Avant d'évoquer le contenu de ces mutations et d'évaluer leurs conséquences, on peut rappeler ce qu'est le livret A et comment jusqu'alors il a contribué grandement au financement du logement social en France.

### **QU'EST-CE-QUE LE LIVRET A ?**

Créé en 1818, au sortir du désastre entraîné par les guerres napoléoniennes, le livret de caisse d'épargne (devenu livret A) avait pour vocation d'offrir aux « populations laborieuses » la possibilité de se constituer une épargne de prévoyance,

totale et liquide, modestement rémunérée et garantie par l'Etat. Ainsi, depuis près de 200 ans, toute personne majeure ou non, résidant ou non, française ou immigrée, a la possibilité d'ouvrir un livret A et d'y placer entre 1,50 euro et 15 300 euros. Le fonctionnement actuel de ce livret d'épargne permet, à tout moment et sans limite, d'y réaliser toutes les opérations bancaires simples et même d'en retirer moins de 10 euros. Cette souplesse rend le Livret A accessible à tous, même pour les ménages les plus démunis (les bénéficiaires des minima sociaux par exemple). La moitié de ces livrets contiennent moins de 150 euros. L'épargne sur livret A est rémunérée sur la base d'un taux légal désormais révisé deux fois par an et supérieur à l'inflation; contrairement aux produits d'épargne banalisés, cet intérêt est net d'impôt et garanti par l'Etat.

Jusqu'alors, la collecte de l'épargne sur livret A n'était ouverte qu'à trois réseaux bancaires dotés d'une mission publique spéciale pour ce faire : les Caisses d'Epargne, la Poste (devenue Banque postale en 2006) et le Crédit Mutuel. Les fonds collectés sont centralisés intégralement à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), institution financière publique créée en 1816 dont la mission essentielle est de sécuriser toutes les

formes d'épargne des ménages (dépôts des notaires, consignations, épargne populaire, retraite...) et de l'employer sur le long terme dans des investissements d'intérêt général (aménagement du territoire, écoles, logement social...). Afin de garantir au mieux cette épargne et de la prémunir de tout risque de dévoiement, la CDC, quoique publique, présente l'originalité d'être placée sous l'autorité du Parlement et non sous celle du gouvernement.

Aujourd'hui, on compte près de 50 millions de titulaires d'un livret A, qui épargnent 145 milliards d'euros; la totalité de l'épargne populaire (soit le livret A et d'autres livrets) centralisée à la CDC dépasse les 220 milliards d'euros...

C'est l'importance de cette masse d'épargne, sa relative stabilité essentiellement liée à la confiance que lui accordent les épargnants (aucune défaillance ou spoliation en 190 ans d'existence) et son faible taux de rémunération qui permettent à la CDC de transformer cette épargne très liquide en prêts d'intérêt général sur le très long terme (durée de 30 à 50 ans).

# Financement du logement social

*répondre aux besoins des nombreux demandeurs de logements sociaux*

## LE PRINCIPAL OUTIL DE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL DEPUIS PLUS DE 100 ANS.

Si à l'origine, ce système a contribué en France au financement de nombreux ouvrages d'art, routes, canaux, à la construction du réseau ferroviaire ainsi qu'à celui des écoles primaires, il constitue depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le principal outil de financement du logement social en France. Ainsi on estime que le parc actuel de logements sociaux (4,3 millions de logements) a été financé à 80 % sur la base de prêts octroyés par la CDC à partir des ressources d'épargne sur livret A qu'elle centralise. Les 20 % restant sont constitués de l'autofinancement des organismes de logements sociaux, de l'apport du 1 % patronal, de subventions des collectivités locales, d'apports directs de la CDC etc. Ainsi, le système de financement du logement social en France via ces prêts de la CDC se distingue des autres pays européens. Son apport majoritaire ne relève en effet ni du budget de l'Etat et de l'impôt, ni des marchés financiers. Il est d'ailleurs frappant de constater que la proportion de 80 % de financement issu du livret A dans les constructions de logements sociaux est la même depuis plus d'un siècle. Le recours aux financements de marchés reste anecdotique, alors même que la législation actuelle permettrait d'y

faire appel à hauteur de 50 % et de bénéficier néanmoins des prêts issus du livret A de la CDC ainsi que du dispositif d'exonération fiscale qui leur est attaché. Voilà bien la démonstration que le recours aux marchés financiers ne constitue pas une solution efficace pour répondre aux besoins de financement du logement social, ceux-ci ayant des difficultés à prendre en charge des financements de très longue durée (plus de 40 ans) et à respecter une logique de service public (pas de sélection des opérations en fonction de leur rentabilité ou solvabilité potentielle; respect du principe de continuité; pas de marge bancaire...) que seule la CDC peut mettre en œuvre.

Aujourd'hui l'encours de prêts au logement social atteint 90 milliards d'euros mais la masse d'épargne populaire non utilisée et les perspectives de remboursement des prêts en cours permettraient d'accroître l'effort de construction nécessaire pour répondre aux besoins des nombreux demandeurs de logements sociaux en attente à l'heure actuelle.

## POURQUOI CHANGER UN SYSTÈME QUI FONCTIONNE BIEN ?

La France affiche depuis des dizaines d'années un des taux d'épargne des ménages les plus élevés d'Europe (situé au-delà de 15 % du revenu disponible brut). Le développement de la financiarisation de

l'économie et de la diversification des produits financiers a eu pour effet de faire régresser la part du Livret A dans la masse d'épargne des ménages (le Livret A en représente aujourd'hui 3 % environ). Néanmoins ces montants considérables sont particulièrement convoités à un moment où les banques affichent de gros besoins de liquidités. Par ailleurs, les Caisses d'Épargne et la Poste sont transformées statutairement depuis dix ans pour devenir des banques ordinaires. Cela a sans doute motivé la revendication portée par quatre grandes banques françaises (BNP, SG, Banques Populaires, Crédit Agricole) et une banque hollandaise (ING direct) devant la Commission européenne : celles-ci ont demandé à ce que la distribution du Livret A ne soit plus le « privilège » de ces anciens établissements d'intérêt général. Pour ces banques, le monopole de distribution du Livret A constitue une distorsion de concurrence au regard du droit communautaire.



# Loi de Modernisation de l'Economie

*elle programme la casse du livret A*

Suite à cette plainte, la Commission Européenne a finalement décidé d'obliger, le 10 mai 2007, le gouvernement français à ouvrir la distribution du Livret A à l'ensemble des banques européennes, publiques et privées, dans un délai de neuf mois.

Le gouvernement français a, dans un premier temps, affiché son intention de contester cette décision. Il s'est finalement saisi de cette occasion pour aller bien au-delà de la demande initiale de la Commission Européenne : il a mis en cause dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) votée en juillet 2008, l'ensemble du système Livret A dans toutes ses dimensions ainsi que le rôle qu'y joue la Caisse des dépôts. Cette remise en question pousse à s'interroger sur la volonté réelle du gouvernement français : modifier le système de financement du logement social, voire fragiliser la notion même de logement social ?

La Loi de Modernisation de l'Economie programme la casse du livret A et du logement social

En élargissant la distribution du livret A à l'ensemble des établissements de crédit européens, quel que soit leur statut (dans le cadre d'une simple convention passée avec l'Etat), l'article 34 de cette loi risque d'autoriser en réalité l'écroulement et le siphonage rapide par les banques privées des livrets A les mieux



dotés. Près de 2 millions de livrets, soit 5 %, sont proches du plafond de 15300 euros et représentent en fait plus du quart du montant global : les détenteurs de ces livrets seront certainement orientés vers d'autres types de placements plus rentables pour les épargnants, mais surtout pour banques.

Cet article remet aussi en cause l'accessibilité bancaire qu'offrait le livret A et réserve à la seule Banque Postale, transformée ainsi en « banque du pauvre », l'obligation d'ouvrir un livret A à toute personne en faisant la demande (il est probable que la Banque Postale concentrera tous les livrets contenant des montants inférieurs à 150 euros).

Plus grave encore : alors que la Commission Européenne ne le remettait pas en cause, il supprime le principe séculaire de centralisation intégrale des fonds du livret A à la Caisse des Dépôts au bénéfice du financement du logement social. Il limite les sommes qui devront être remises à la CDC à 1,25 fois le montant des prêts actuels dédiés au logement social. Ceci générera une

baisse immédiate de 40 % des fonds du livret A actuellement centralisés à la Caisse des dépôts : cela représente autant de ressources en moins pour le financement du logement social et accessoirement un « cadeau » de 40 milliards d'euros pour les banques en mal de liquidités ! Par ailleurs, l'article 35 de cette loi, prévoit de soumettre la Caisse des Dépôts et ses opérations au contrôle de la commission bancaire comme n'importe quelle banque banalisée. Ceci constitue une remise en cause inadmissible du statut public et de l'autonomie républicaine de la CDC vis-à-vis du pouvoir exécutif. Les opérations financières d'intérêt général conduites par la CDC seront désormais soumises à des critères de contrôle issus de la sphère financière privée, dont on a d'ailleurs pu observer la pertinence ces derniers temps (scandale de la Société Générale, crise des subprimes...); ceci risque de mettre en cause le respect des principes de continuité et d'égalité de traitement attachés au service public financier que constitue la CDC.





# Les interventions de la CGT

## **FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : LES BANQUES DOIVENT ASSUMER LEUR RESPONSABILITÉ.**

La région Midi-Pyrénées est, avec la région Aquitaine, parmi les régions les moins endettées des régions françaises. A la veille d'étudier les orientations budgétaires puis le budget prévisionnel du Conseil Régional, la récente faillite du groupe DEXIA, principal bailleur de fonds des collectivités territoriales, qui n'est qu'un épisode supplémentaire de la crise systémique de 2008, ne doit pas nous faire perdre de vue que c'est bien le système financier qui est pourri, et que les propositions portées par la CGT n'en ont que plus d'urgence, de prégnance et de légitimité à la fois pour les collectivités, mais aussi pour le tissu économique de nos territoires.

### ***La crise financière touche les territoires à plusieurs titres :***

- Cibles de spéculations boursières et soumises à des contraintes réglementaires de plus en plus fortes, les banques menacent de restreindre les crédits aux entreprises et aux ménages au cours des prochains mois, ce qui tend à freiner les investissements, à ralentir l'activité et à créer un risque de récession;

- L'insuffisance de l'emploi et de l'activité réduit l'assiette des prélèvements fiscaux qui financent, entre autres, les dépenses des collectivités territoriales;
- Certaines d'entre elles sont particulièrement en difficultés du fait de crédits « toxiques » qui leur ont été attribués par des banques dans des phases antérieures de la crise, et qui leur font aujourd'hui supporter des charges d'intérêts exorbitantes;
- La décision du gouvernement de geler, voire de réduire, les dotations budgétaires destinées aux collectivités accentue les difficultés de celles-ci, les poussant à réduire leurs dépenses et/ou à s'endetter sur les marchés financiers.
- Les difficultés des collectivités territoriales à accéder au crédit sont aujourd'hui pleinement d'actualité. Le problème a deux dimensions : les crédits se font rares; de plus, les taux d'intérêt augmentent.

Dans de telles conditions, il est important de mettre en avant la proposition CGT de création d'un pôle financier public et, en même temps, d'insister sur le rôle de l'ensemble du système bancaire pour dynamiser l'emploi, les services publics et l'activité économique dans les territoires et pour éviter une nouvelle

dégradation des finances locales et une détérioration de la qualité des services rendus à la population.

C'est d'autant plus urgent que les collectivités territoriales sont étouffées par les transferts de charges liés à la décentralisation, alors que l'Etat se désengage des financements correspondants.

## **INTERPELLER LA RESPONSABILITÉ DES BANQUES DANS LE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Confrontées à des difficultés de financement de plus en plus grandes, bon nombre de collectivités territoriales cherchent à diversifier leurs sources de financement. Rappelons que le recours à l'emprunt est nécessaire pour les collectivités publiques comme pour les agents privés, dès lors qu'il s'agit de financer aujourd'hui des dépenses (pour les services publics, la formation, la recherche...) qui se traduiront demain par une augmentation de la capacité du territoire à créer des richesses, et donc par des ressources qui permettront, à l'échéance, de rembourser l'emprunt.

Actuellement, l'essentiel de ces financements est apporté par le système bancaire : 158,8 milliards d'euros, principalement sous forme de crédits à

# Les interventions de la CGT



long terme, alors que les emprunts obligataires ne représentent que 5,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Mais avec la financiarisation de l'économie, la privatisation du Crédit local de France sous le nom de Dexia et la quasi-faillite de cet organisme en 2008, les crédits bancaires contractés par les collectivités sont devenus souvent très coûteux voire « toxiques » (crédits à taux variables indexés sur des marchés dont l'évolution se révèle très défavorable aux emprunteurs). La faillite de cette banque fragilise encore plus la situation des collectivités territoriales.

Davantage de collectivités sont tentées de recourir à des emprunts obligataires. Il convient en préalable de souligner que ce type de financement ne libère pas les collectivités de leur dépendance envers les banques : ce sont en effet celles-ci (ou leurs filiales) qui assurent le montage et le placement des emprunts publics, en prélevant de confortables commissions au passage. Le respect des engagements des collectivités territoriales en matière d'investissement est indispensable, et leur désir de ne pas se soumettre au refus des banques d'accorder les crédits nécessaires est totalement légitime.

Cela nous invite à intégrer dans notre démarche deux éléments centraux :

1. Réaffirmer nos positions de fond débattues au sein de nos Congrès et contenues dans nos repères revendicatifs.
2. Formuler des propositions alternatives d'urgence pour faire face à la crise des financements.

Concernant ce dernier aspect, nous pouvons faire bouger des lignes dans les prochaines semaines et prochains mois en rassemblant notamment autour de nos propositions immédiates et très concrètes. Parmi celles-ci, la mobilisation de l'épargne populaire peut constituer une vraie ambition. Comment mobiliser les 250 milliards d'euros de l'épargne populaire pour le développement des territoires ? Comment les sortir des circuits des marchés financiers pour les réorienter au service de l'emploi, de l'investissement productif, des services publics ?

Plutôt que des emprunts obligataires qui ne sortent pas de la logique financière, les pouvoirs publics pourraient décider de créer rapidement des livrets d'épargne spécifiques permettant d'alimenter des fonds spécifiques, un fonds national tout comme des fonds décentralisés, dans une logique de péréquation. Il s'agit, par exemple, de la proposition CGT de création d'un « livret d'épargne industrie-emploi ».

Bien évidemment, cette mobilisation de l'épargne doit s'accompagner de nouveaux critères de gestion, dans les institutions financières tout comme dans les entreprises, au service de l'emploi, du social, de l'investissement.

Par ailleurs, dès lors que la responsabilité sociale des banques est très largement reconnue, les collectivités ont toutes les raisons d'exiger d'elles une renégociation des crédits antérieurement accordés – en particulier les crédits « toxiques ». Elles ont toutes les raisons de mener campagne pour une extension des crédits bancaires aux collectivités locales, dès lors que l'objet de ces crédits serait de contribuer à l'élévation du potentiel de création de richesses sur le territoire.

Il y a lieu d'exiger que l'Etat assume sa responsabilité en appuyant cette revendication. Cela passerait en particulier par la construction d'un pôle financier public, dont une des missions consisterait à faire crédit aux collectivités territoriales, dans une logique de soutien à l'emploi, à la formation, à la recherche, à la protection de l'environnement.



# Congrès d'UNI Europa

*Toulouse : capitale sociale européenne, durant 3 jours plus de 700 délégués de 52 pays ont travaillé ensemble lors du congrès des syndicats européens des services et des compétences pour œuvrer à reconstruire « l'Europe sociale » et lutter pour les droits des travailleurs.*

« Nous devons briser les barrières entre notre travail au plan national et au plan européen » a déclaré le Secrétaire régional, Oliver Roethig. « Nous devons nous concentrer sur la manière dont nous, au niveau européen, pouvons changer les choses pour les travailleurs, sur leur lieu de travail et dans leur vie ».

« Nous voulons plus d'Europe mais une Europe d'un autre type » a déclaré Frank Bsirske, Président d'UNI Europa. « Nous ferons avancer l'union politique et combattons toute tentative visant à orienter l'Europe dans une direction néolibérale ».

Les syndicats d'UNI Europa ont déclaré qu'ils se focaliseraient sur la transformation du marché unique en une source de progrès et de développement économique et social apportant de l'espoir aux travailleurs et aux citoyens européens. Ils lutteront pour protéger les droits de négociation collective et pour établir une présence syndicale afin d'assurer un avenir équitable à tous

les travailleurs, hommes et femmes, jeunes et plus âgés.

*Différentes motions ont été adoptées :*

- Crise financière : l'Europe a besoin d'une stratégie de croissance durable maintenant!
- Union, Vision, Action : Pour un modèle social européen et une dimension européenne des relations sociales.
- Pour une politique de commerce extérieur et d'investissement basée sur la solidarité
- Déclaration sur le printemps arabe (pour soutenir les syndicats de la région et leur coopération dans la lutte pour la démocratie, la liberté et la justice sociale)

## Vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées

Après la conférence de presse du 1<sup>er</sup> juillet et le débat public du 13 septembre, l'Union Locale de Saint-Girons, l'Union Départementale de l'Ariège et le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées appelaient à une manifestation pour l'emploi samedi 24 septembre à Saint-Girons.

Le 8 pages CGT « Construire des filières industrielles, développer l'emploi en Couserans, c'est possi-

ble! », à l'adresse des salariés et des populations avait été massivement distribué, favorisant ainsi la prise de conscience et la mobilisation.

Ces différentes initiatives s'inscrivent dans le projet revendicatif du Comité Régional « vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées » et sont le point de départ d'une mobilisation pour gagner un véritable dialogue social en territoire.

Il faut que la CGT, première organisation syndicale en Couserans soit entendue et puisse faire valoir les propositions dont elle est porteuse, pour pérenniser l'emploi (papeteries JOB La Moulasse, CHAC...), développer les services publics, réindustrialiser le site de Ledar, développer les industries alimentaires...

# Libération de la gare de Toulouse



« commémoration du 67<sup>e</sup> anniversaire »

Ce sont plusieurs centaines de personnes, qui cette année encore, ont participé à la commémoration du 67<sup>e</sup> anniversaire de la libération de la gare de Toulouse Matabiau, ce 19 août 2011.

La présence de nombreux cheminots, notamment des jeunes, qui avaient répondu à l'appel du syndicat CGT des cheminots et du Comité d'organisation, montre combien notre corporation reste attachée au devoir de mémoire.

Comme chaque année, l'intervention prononcée, au nom du Comité d'organisation par le secrétaire du syndicat CGT des cheminots, (cette année le camarade Patrick Clément), a rappelé les sacrifices de ceux qui sont tombés pour nous libérer de l'innommable, de la barbarie nazie, xénophobe et raciste.

Elle a rendu hommage aux combattants et Résistants en soulignant tout particulièrement que 35 d'entre eux, du Groupe Insurrectionnelle Matabiau, étaient tombés dans les combats qui ont précédé la libération de la gare, qui fut le prélude à la libération de la ville de Toulouse. Le discours souligna l'événement majeur qui donna le signal du soulèvement patriotique de la population toulousaine : la décision du syndicat clandestin des cheminots CGT de déclencher une grève insurrectionnelle dans la nuit du 18 au 19 août 1944. Le Maire de Toulouse Pierre Cohen

présent comme chaque année à la commémoration, (notons que de nombreuses personnalités politiques de gauche et de droite participaient à la cérémonie), a initié avec l'office de tourisme, dès 2010 un itinéraire de mémoire.

Dans la plaquette intitulée Toulouse Résistance – Circuit de mémoire, Pierre Cohen souligne avec juste raison que « nous sommes confrontés à un travail de reconstitution de notre mémoire collective, à l'urgence de l'appropriation de notre histoire ». (...) C'est pourquoi la Mairie présente « un itinéraire composé de 11 points remarquables qui marquent le début de la reconquête de la mémoire et de l'histoire. Chacune de ses stations ouvre le champ particulier de l'histoire toulousaine entre 1940 et 1944, champ que nous nous engageons à explorer dans le futur avec les résistants toulousains et leurs organisations, avec les historiens, avec les citoyens ».

Nous partageons cette démarche. Cependant, la lecture attentive de la plaquette fait apparaître que si une référence « aux luttes au travail » y est faite, le rôle spécifique de la classe ouvrière y est pour le moins absent. S'appuyant sur l'idée qu'il s'agit d'une première étape qui peut être complétée par d'autres lieux qui s'avèreraient répondre aux critères historiques évoqués et à la volonté de faire œuvre de mémoire,

le syndicat CGT des cheminots a écrit à M. le Maire pour lui proposer qu'une autre station soit intégrée dans le parcours.

En effet au 2 ter rue de l'Ecluse Matabiau (aujourd'hui rue des Cheminots) se situait le siège du syndicat CGT des cheminots en 1944. C'est en ce lieu où après avoir chassé les dirigeants du syndicat CGT officiel, que les militants du syndicat CGT clandestin ont décidé du déclenchement de la grève insurrectionnelle qui fut, comme écrit précédemment, le signal du soulèvement patriotique de la population toulousaine, donc un acte capital pour la libération. Nous pensons que le repérage de ce lieu par l'apposition d'une plaque rappelant ce fait historique devrait rentrer naturellement dans le circuit mémoire. Cela permettrait de compléter le travail, qualifié à juste titre par Pierre Cohen de « reconquête de la mémoire et de l'histoire de notre ville ».

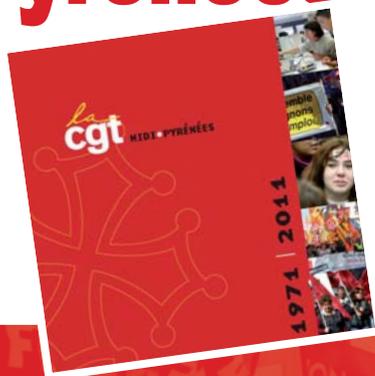
Nous souhaitons par conséquent partager ce projet avec l'ensemble des organisations CGT de la Région.

Merci à tous ceux, et particulièrement aux nombreux militants CGT de l'interpro, qui nous ont fait l'honneur de leur participation à cette commémoration.

Guy HERBRETEAU – Serge BRUN

# La CGT Midi-Pyrénées 1971-2011

En vente 20 € au siège  
de l'IRHS et du CR-CGT  
Midi-Pyrénées  
7, place du Fer à Cheval  
31300 Toulouse



*A vos agendas*

## Congrès de l'UD du Lot

Les 24 et 25 novembre 2011 à Figeac

## Comité Général de l'UD du Gers

Le 25 novembre 2011 à Marsan

